http://www.snetap-fsu.fr/Nouvel-article,4205.html



Courrier du CHSCTM-REAP Midi-Pyrénées

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

Courrier du CHSCTM-REAP Midi-Pyrénées

A l'attention de Mme Perret, Pre sidente du <u>CHSCT</u>-Ministe riel A l'attention de M.Herbert, secre taire du CHSCT-Ministe riel

Copie a M.Durand, secre taire administratif du CHSCT-Ministe riel

Copie a nos organisations syndicales Snetap FSU, Snerma FO et Syac CGT

Madame la Pre sidente, Monsieur le Secre taire,

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous accorderez a ce courrier.

Depuis le mois de juin 2012, ou nous avons interpelle Madame Lebranchu en sa qualite de Ministre de la Fonction Publique et notre Ministre Monsieur Le Foll, nous sommes dans l'attente d'un arbitrage sur les diffe rences d'interpre tation que nous, membres du <u>CHSCT</u>-REAP Midi-Pyre ne es, avons avec l'administration sur les modalite s d'application du de cret 82-453.

L'annonce de la mise en place d'une mission <u>CGAAER</u> par le Cabinet, l'audition a laquelle nous avons participe dans le cadre de l'intersyndicale <u>CGT-FSU-FO</u> le mardi 1er de cembre nous ont semble e tre une reconnaissance du travail effectue depuis 4 ans.

Vous imaginez aise ment notre attente vis-a -vis des sce narios et des pre conisations expose es dans ce rapport.

Si en premie re lecture, nous pouvons exprimer notre accord avec les recommandations R2, R3, R5, R8, nous avons e te de c'us, voire choque s par les autres recommandations...

Tout d'abord, nous nous e tonnons de l'absence d'un constat objectif base sur le recensement des e le ments chiffre s potentiellement disponibles aupre s des Draaf ou du CHSCT-Ministe riel (PV <u>CoHS</u>, PV CHSCT-REAP, bilan d'activite des cellules de veille, rapports des <u>ISST</u>, rapports de pre vention, bilans annuels HSCT, droits d'alerte traite s, e tat d'avancement des diagnostics RPS, ...).

Cette absence est plus que pre judiciable a l'e laboration d'un diagnostic fiable et donne lieu par conse quent a une succession d'interpre tations avec lesquelles nous sommes en de saccord profond.

De me me, nous nous e tonnons de l'absence d'e tude de diffe rents sce narios contrairement ce qui avait e te annonce dans la lettre de mission et est rappele dans la note de cadrage.

La solution des CHSCT locaux est e carte e pour « fait du prince » et les solutions d'articulation entre CoHS et CHSCT propose es par nos organisations syndicales a l'issue des groupes de travail de 2013 sont purement et simplement ignore es.

Nous nous e tonnons par ailleurs du traitement re serve par les rapporteurs a la Cellule de Veille et d'Alerte.

Cet outil a commence a e tre mis en place dans notre re gion durant le second semestre 2010 suite a la publication le 15 octobre 2008, sous l'e gide du CHSCT-Ministe riel, du Guide de pre vention relatif aux RPS (note de service

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

Courrier du CHSCTM-REAP Midi-Pyrénées

SG/SRH/SDDPRS/N2008-1233) et plus particulie rement de sa fiche 24 « Les proce dures a mettre en place ».

La premie re version de la Charte de notre Cellule de veille et d'Alerte a e te adopte e lors du CHSR du 1er de cembre 2010 sous la Pre sidence de M.Delmotte.

Le 7 Octobre 2011, M.Sallenave, Pre sident du CHSCT l'installe officiellement.

Mai 2012, les membres de la CVA suite a leur formation actualisent leur charte (voir pie ce jointe) et de finissent leurs modalite s de fonctionnement. Le travail proprement dit de butera au printemps 2013.

Nous devons souligner que contrairement a la pre sume e « strate gie de tension », c'est bien un important processus de collaboration entre des repre sentants des personnels (FSU, FO, CGT) et des repre sentants de l'administration et des organisations syndicales qui a permis la naissance denotre Cellule de Veille et d'Alerte.

Nous souhaitons rappeler que les colle gues qui souhaitent e tre entendus ne sont pas obligatoirement des gens « malades » mais bien des gens victimes de risques psychosociaux, en « mal-e tre au travail » et pour lesquels la seule prise en charge me dicalise e ne conviendrait pas.

ü

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3